



**The Ottawa  
Hospital**

FOUNDATION

**L'Hôpital  
d'Ottawa**

FONDATION

En planifiant votre don à La Fondation de l'Hôpital d'Ottawa, vous pouvez laisser un héritage, tout en appuyant les améliorations apportées à L'Hôpital d'Ottawa et en profitant d'importants avantages fiscaux. Vous pouvez choisir d'affecter votre don aux besoins prioritaires de l'Hôpital ou encore à un domaine de recherche ou un département particulier de l'Hôpital.

Lorsque vous faites une contribution à la Fondation, vous avez une incidence réelle sur les soins de santé dans notre région. Grâce à votre prévoyance, vous contribuerez à l'amélioration des soins aux patients, à la modernisation des installations et de l'équipement, et à la réalisation de percées scientifiques.

Si vous envisagez la possibilité de faire un don testamentaire afin d'appuyer L'Hôpital d'Ottawa, nous vous encourageons à consulter vos propres conseillers financier et juridique. Ils verront à ce que votre don soit adapté à votre situation financière et à faire le meilleur usage possible des avantages fiscaux. En tant qu'établissement de collecte de fonds de L'Hôpital d'Ottawa et de l'Institut de recherche de l'Hôpital d'Ottawa, la Fondation gère tous les legs en leur nom.

Voici des renseignements généraux qui pourraient vous être utiles, à vous et à votre conseiller juridique, si vous planifiez de faire un don testamentaire.

## **Nom légal et numéro d'enregistrement d'organisme de bienfaisance**

Nom légal : La Fondation de l'Hôpital d'Ottawa

Numéro d'enregistrement d'organisme de bienfaisance : 86904 2747 RR0001

## **Legs**

Un legs est un don prévu dans votre testament et qui sera distribué par votre succession après votre décès.

À votre décès, la Fondation délivrera un reçu officiel de dons pour le legs. Ce reçu permettra de réclamer un crédit d'impôt pour un montant maximal correspondant à la totalité de votre revenu imposable de l'année de votre décès et de l'année précédente.

Voici les types courants de legs, accompagnés d'exemples de formulations à inscrire dans votre testament :

### Legs spécifique

La Fondation de l'Hôpital d'Ottawa reçoit un montant d'argent spécifique (ou fixe).

« Je lègue la somme de \_\_\_\_\_ \$ (dollars) à La Fondation de l'Hôpital d'Ottawa, à Ottawa, dans la province de l'Ontario, au Canada. »

### Legs résiduel

Il s'agit du legs de la totalité ou d'un pourcentage de ce qu'il reste (le « reliquat »), une fois que l'impôt, le passif, les dépenses administratives et les legs spécifiques ont été payés. Le plus grand avantage de ce type de legs est que, si la valeur de votre succession augmente ou diminue au fil du temps, votre don demeurera proportionnel à cette valeur.

« Je lègue le reste, le reliquat et le solde de ma succession [ou \_\_\_ p. 100 du reliquat] à La Fondation de l'Hôpital d'Ottawa, à Ottawa, dans la province de l'Ontario, au Canada. »

### Legs éventuel

Ce type de legs ne prend effet que si l'intention première ne peut être respectée. Par exemple, vous demandez que la Fondation reçoive une portion de votre succession si d'autres bénéficiaires ne vous survivent pas.

« Si [nom du bénéficiaire] ne me survit pas ou s'il meurt dans les trente jours qui suivent mon décès, je donne à La Fondation de l'Hôpital d'Ottawa, à Ottawa, dans la province de l'Ontario, au Canada, \_\_\_ p. 100 du reliquat de ma succession [ou \_\_\_\_\_ \$]. »

## **Affectation de votre legs**

Bon nombre des legs faits à La Fondation de l'Hôpital d'Ottawa sont « non affectés », c'est-à-dire qu'ils peuvent être utilisés pour les besoins prioritaires de L'Hôpital d'Ottawa au moment de leur réception.

Un legs « affecté » vous permet d'assigner votre don à un but particulier à L'Hôpital d'Ottawa.

Nous serions heureux de discuter avec vous ou avec votre conseiller juridique de la formulation particulière de votre legs afin de faire en sorte que votre volonté soit respectée lors de la réception du legs.

## **Fonds de dotation**

Un fonds de dotation est un don qui est investi par La Fondation de l'Hôpital d'Ottawa et qui génère un revenu afin d'appuyer L'Hôpital d'Ottawa ou l'Institut de recherche de l'Hôpital d'Ottawa, ou les deux. Le principal n'est jamais dépensé et continue de générer un revenu année après année.

La Fondation de l'Hôpital d'Ottawa offre aux donateurs la possibilité de créer un fonds de dotation nommé par le biais d'un legs testamentaire de 10 000 \$ ou plus. Un fonds de dotation peut être établi en votre nom ou celui de votre famille, ou encore pour rendre hommage à la personne de votre choix.

Le revenu généré par un fonds de dotation peut être affecté aux besoins prioritaires de L'Hôpital d'Ottawa ou encore à un but ou un domaine particulier que le donateur souhaite appuyer.

#### Formulation proposée

Si vous désirez établir un fonds de dotation avec un legs testamentaire, voici la formulation proposée (vous voudrez peut-être en faire part à votre conseiller juridique :

« Je lègue la somme de \_\_\_\_\_ \$ (dollars) [ou \_\_\_\_\_ p. 100 du reliquat de ma succession] à La Fondation de l'Hôpital d'Ottawa. Cette somme servira à l'établissement d'un fonds de dotation qui sera connu sous le nom de Fonds de dotation \_\_\_\_\_ (nom). Le revenu annuel généré par le fonds de dotation sera utilisé pour [indiquer le but].

Il est aussi recommandé d'inclure le texte qui suit dans la section de votre testament relative aux restrictions :

« Si, de l'avis des membres du conseil d'administration de La Fondation de l'Hôpital d'Ottawa (ci-après désignés comme "le Conseil"), il devenait impossible, inopportun ou difficile d'affecter ces fonds conformément au but désigné, le Conseil utiliserait lesdits fonds, en partie ou en totalité, à sa discrétion, de la manière qui servirait le mieux les intérêts de La Fondation de l'Hôpital d'Ottawa, en les affectant à d'autres buts correspondant à l'esprit et à l'intention de ce don. »

Merci d'envisager la possibilité de faire un legs à L'Hôpital d'Ottawa. Veuillez prendre note qu'un legs est une expression significative de votre gratitude et que, un jour, il permettra de toucher la vie de nombreux autres patients – peut-être même des membres de votre famille et des amis – qui dépendent de L'Hôpital d'Ottawa.

Si vous avez des questions ou avez besoin d'aide supplémentaire, veuillez communiquer avec :

La Fondation de l'Hôpital d'Ottawa  
Heather McLean  
VP, développement & philanthropie corporatifs  
737, avenue Parkdale, 1<sup>er</sup> étage, Boîte 610  
Ottawa (Ontario) K1Y 1J8  
613-761-4295  
[hmclean@hospitalottawa.ca](mailto:hmclean@hospitalottawa.ca)